

Les centres sociaux et l'animation sociale dans la politique familiale

Benoît Céroux
Christiane Crépin

CNAF – Département de l'Animation de la Recherche et du Réseau des chargés d'études. Pôle Recherche et Prospective.

Mots-clés : Centre social – Projet social – Cohésion sociale.

Un centre social peut apparaître, pour qui n'en fréquente pas, comme un équipement polyvalent de proximité. En fonction des besoins spécifiques des habitants, et avec la préoccupation à la fois de créer du lien entre les personnes et de la cohésion sur le territoire, le centre social propose des services et des activités (par exemple, halte-garderie ou accueil de loisirs, permanences administratives, ateliers théâtre ou couture), organise des activités festives ou culturelles... Pour aider les habitants à réaliser leurs projets, le centre social met également à leur disposition des moyens logistiques (locaux, matériel...) et professionnels (les compétences des personnels du centre social). Cette vision masque toutefois ce qui constitue l'essence des centres sociaux. En effet, ces structures sont, au sortir de la Seconde Guerre mondiale, les seuls équipements sociaux collectifs à être reconnus pour l'élaboration des politiques sociales. La branche Famille de la Sécurité sociale contribue fortement, depuis sa création en 1945, au développement de ces équipements de voisinage (encadré 1, p. 108), financièrement et dans l'orientation de leurs missions. Ainsi, les activités et les services proposés s'inscrivent dans un projet social visant, sous différentes formes, le développement des liens sociaux. Ces projets contractuels s'inscrivent dans des négociations avec les caisses d'Allocations familiales (CAF), parfois avec les collectivités locales et d'autres partenaires, sur des objectifs familiaux et sociaux, dans le cadre d'orientations stratégiques.

L'article présente, dans une première partie, la situation des centres sociaux en 2011 associée à un survol de travaux s'intéressant à ces structures. Dans un second temps, sont esquissés les principaux résultats d'une étude initiée en 2010 par la

Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF - encadré 2, p. 109) et réalisée par le Centre Émile Durkheim (Cortesero, 2013).

Contexte et méthodologie de l'étude

Les centres sociaux et les caisses d'Allocations familiales

Aujourd'hui, plus de deux mille centres sociaux et sept cents structures d'animation locale (1) émaillent le territoire, principalement implantés dans les zones de forte densité de population [notamment, dans les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, la Loire-Atlantique, le Nord, le Rhône et Paris (carte 1, p. 109)]. Près de la moitié des centres sociaux sont implantés dans une ville-centre (2), et plus du tiers le sont en banlieue. En partie héritage historique, les centres sociaux sont principalement implantés en zone urbaine (55 % sont dans une agglomération de dix mille habitants ou plus) : les départements comptent, globalement, d'autant plus de centres sociaux qu'ils sont fortement et densément peuplés. Les considérations démographiques ne sont toutefois pas les seules à prendre en compte, le nombre de centres sociaux variant également en fonction de l'investissement (politique) dont ils peuvent faire l'objet localement. Parmi d'autres indicateurs de cet investissement, on peut retenir la densité de centres sociaux par habitants (carte 2, p. 110). Le Nord et les Bouches-du-Rhône se démarquent par un nombre important de centres sociaux (entre cent vingt et cent quarante chacun) et par leur densité (un centre social pour moins de vingt-six mille sept cents habitants). Le Val-d'Oise, la Moselle, la Loire-Atlantique, la Loire, le Rhône, l'Isère et la Haute-Garonne s'en approchent. Par

(1) Les structures d'animation locale sont désignées sous le vocable de « espaces de vie sociale » à partir de 2012, année pour laquelle les données de gestion n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de l'article (Céroux, 2013 pour les données actualisées).

(2) L'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) appelle « unité urbaine » une zone de bâti continu (sans coupure de plus de deux cents mètres entre deux constructions). Lorsqu'elle est constituée d'une seule commune, on parle de « ville isolée ». Si une commune comporte plus de la moitié de la population de l'unité urbaine, elle est considérée comme la ville-centre (ou, s'il n'y en pas, la commune la plus peuplée et celles comptant au moins 50 % de celle-ci sont considérées comme les villes-centres). La banlieue regroupe les autres communes de l'unité urbaine.

Bref historique des centres sociaux

Initiées à la fin du XIX^e siècle, les maisons sociales, héritières des *settlements* de Londres, New York et Boston, préfigurent la création des premiers centres sociaux en 1922. Ceux-ci, regroupés par la Fédération des centres sociaux, intéressent les acteurs de la famille. Centrés sur l'action éducative en Angleterre, l'ordre civique aux États-Unis, en France, les centres sociaux accueillent les familles. Après la Seconde Guerre mondiale, l'explosion démographique et la reconstruction urbaine, l'exode rural et la désertification des campagnes favorisent le développement des centres sociaux dans les banlieues et dans les villages pour lutter contre le dépeuplement. Pour les institutions familiales, ils représentent « la formule sociale de l'avenir » et pour les pouvoirs publics « la base essentielle de l'équipement social de la nation ». Les caisses d'Allocations familiales les financent en 1948 et contribuent à leur développement. L'État finance l'investissement, encadré par une circulaire du ministère de la Santé publique et de la Population en 1961 (1). Les centres sociaux accompagnent ainsi la construction des ensembles d'habitation des années 1960 et 1970. De cent quatre-vingt-dix centres sociaux en 1952, ils sont quatre cents à bénéficier des prestations de service de la Caisse nationale des Allocations familiales (CNAF) en 1971. En 1984, l'agrément est décentralisé sur contrat de projet signé entre le centre social et la caisse d'Allocations familiales CAF (2). En 1995, la CNAF précise les objectifs de qualité des projets avec la participation des habitants, les conditions de partenariat et d'ancrage dans les territoires, d'encouragement à la gestion ou cogestion associative. En 1998, les mille huit cents centres sociaux sont inscrits dans une politique d'animation de la vie sociale avec la création de la prestation « actions collectives familles » pour les centres sociaux, et la prestation « animation locale » pour des structures de voisinage telles que les salles polyvalentes, les maisons de jeunes, les foyers ruraux.

(1) Durand R., 1996, *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, Syros.

(2) Ancelin J., 1997, *L'action sociale familiale et les caisses d'Allocations familiales. Un siècle d'histoire*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale.

ailleurs, les centres sociaux adoptent assez largement une forme associative (pour les deux tiers d'entre eux). Si 20 % des structures existent depuis moins de cinq ans, un tiers d'entre elles affichent une ancienneté de vingt ans ou plus. Ainsi, derrière une appellation et des missions communes, les centres sociaux recouvrent une réalité polymorphe, faisant notamment ressortir, d'une part, l'importance de l'urbanisation du territoire sur lequel ils sont implantés (urbain, périurbain, rural) et, d'autre part, le mode de gestion.

On peut noter, à ce titre, que les collectivités territoriales s'occupent plus fréquemment des centres sociaux situés en banlieue, les CAF prennent en charge directement davantage les centres sociaux des villes-centres, et les associations assument plutôt la gestion de centres situés dans des communes rurales.

En vingt ans, entre 1991 et 2011, les centres sociaux sont devenus quatre fois plus souvent gérés par les communes et deux fois moins souvent directement par les caisses d'Allocations familiales (respectivement 23 % et 5 %). L'affaiblissement de la part des centres sociaux en gestion directe ne signifie pas pour autant un désengagement de la branche Famille. Ainsi, en 1998, la CNAF inscrivait les centres sociaux dans une politique d'animation de la vie sociale et mettait en place, en complément de la prestation de service pour l'animation globale et la coordination, deux prestations de service sur projet d'actions collectives. Les dépenses pour ce secteur, essentiellement constitué par les centres sociaux, sont de trois cent huit millions d'euros en 2011 et représentent 7 % des dépenses d'action sociale (3). Les centres sociaux peuvent, en outre, percevoir, en fonction de leurs activités, des prestations pour l'accueil des jeunes enfants, pour des accueils de loisirs ou encore pour de l'accompagnement pour le départ en vacances familiales.

En contrepartie du soutien financier qu'elle apporte, la branche Famille participe à l'orientation des missions des centres sociaux à travers l'agrément du projet, conditionnant le versement de la prestation de service de fonctionnement. Pour l'octroi de cet agrément, le conseil d'administration des CAF débat du projet de chaque centre social (comportant un diagnostic, une problématique, un plan d'action et une évaluation) et statue sur sa validité. Il s'appuie pour cela sur une circulaire rappelant, entre autres, les missions auxquelles les centres sociaux doivent répondre pour être agréés et la primauté de la finalité sociale des activités proposées, qui ne sont, en quelque sorte, qu'un prétexte pour créer du lien social. Ces missions placent les centres sociaux en relais possible de l'action sociale familiale et en acteurs de développement social local, parfois partenaires des collectivités locales.

L'évaluation des centres sociaux : une culture ancienne

Conditions de l'obtention de l'agrément des centres sociaux, les travaux locaux d'évaluation sont inhérents à la reconduction d'un contrat de projet. Ils confrontent notamment les objectifs du projet et les axes d'orientations aux missions et aux

(3) Les dépenses d'action sociale regroupent les aides directes aux familles, les aides aux partenaires et les services CAF (œuvres directes). Les dépenses affectées aux seuls centres sociaux étaient de deux cent vingt-huit millions d'euros en 2011, en incluant celles dédiées à l'animation collective familles. De leur côté, les structures de voisinage ont perçu neuf millions d'euros en 2011 (CNAF, « Action sociale. Ventilation fonctionnelle des dépenses. Exercice 2011 »).

Une étude monographique sur la politique d'animation de la vie sociale

En 2010, une étude évaluative, financée par la Caisse nationale des Allocations familiales, a été réalisée par le Centre Émile Durkheim, portant sur la politique d'animation de la vie sociale des caisses d'Allocations familiales (CAF) appréhendée au travers de l'activité des centres sociaux (*). L'objectif était de mieux connaître les projets, les activités et les publics des centres sociaux en les inscrivant dans leur contexte local. Sont également analysées les forces et les faiblesses de ces structures du point de vue de leurs usagers et de leur inscription dans l'espace de l'offre institutionnelle et des politiques locales.

Cette étude s'adosse à six monographies de centres sociaux répartis dans trois départements. Les structures enquêtées ont été retenues avec un objectif de diversité des situations d'implantation territoriale et de gestion. Pour chacun des centres étudiés, des entretiens individuels et collectifs ont été réalisés selon une trame commune : entretiens avec des partenaires associatifs et institutionnels ; entretiens avec la direction et l'équipe des centres sociaux ; entretiens collectifs avec des usagers. En complément, la collecte de documents (rapports d'activité, diagnostics, contrats, etc.) éclaire la vie du centre social et le contexte local.

(*) Cortesero R., 2013, « Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale », Dossier d'étude, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 160.

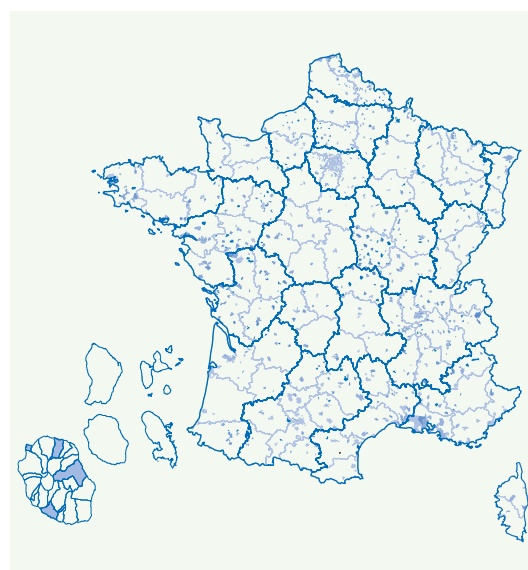
actions menées. En 1998, une étude estime les effets d'un centre social sur la délinquance, en comparant des territoires, les uns disposant d'un centre social, les autres en étant dépourvus (Dutrénit, 1998). Outre l'absence de considération pour ce que produit collectivement le projet social, cette méthodologie prend mal en compte les nombreux facteurs de variations entre les territoires (pré)jugés équivalents. D'autres études mesurent la cohérence du projet, par exemple, avec la politique de la ville (Donzelot, 2003) ou avec l'environnement social (Cauquil et Beau-Castagnac, 2003). D'autres travaux se sont intéressés à l'approche territoriale de développement social local des centres sociaux (Bernoux, 2004), à la participation des habitants (Carrel, 2008) ou à leur fonctionnement d'action collective du travail social (De Robertis *et al.*, 2008). Une recherche-action (4) (Dubéchet *et al.*, 1998) met tout particulièrement en avant les mutations de l'environnement des habitants : la situation économique et le chômage peuvent engendrer des tensions entre différentes populations, isolement et repli sur soi, ruptures familiales, sentiment d'insécurité et augmentation

de la délinquance. En milieu rural, l'accent porte davantage sur les transformations institutionnelles et celles des pratiques des centres sociaux vers un travail d'action sociale et d'insertion. La recherche souligne également deux types de risques : dépendre des élus locaux et devenir un instrument politique ; s'éloigner de ses missions en s'adaptant à la situation économique. Quatre types de centres sociaux sont distingués au regard de leurs actions pour s'adapter aux changements :

- le centre social « créateur de valeurs collectives » cherche à reconstruire du lien social et à créer de la vie sociale par la participation des habitants pour réduire les tensions sociales ;
- le centre « animateur » s'adapte aux attentes de la population autour de la petite enfance, des adolescents et des jeunes à partir d'actions d'insertion et de prévention ;
- l'action individualisée d'insertion sociale caractérise le centre « médiateur », qui intercède entre habitants et partenaires, permet l'émergence de projets individuels, essaie de faire participer les personnes ;
- le centre « lieu de synergie entre les acteurs locaux » vise le développement local ; l'engagement des élus renouvelle le dynamisme du centre au risque d'entraver son autonomie d'action.

Ces études servent de toile de fond à celle réalisée par le Centre Émile Durkheim (Cortesero, 2013), dont cet article présente les principaux résultats. L'observation et les entretiens mettent en évidence la spécificité des centres sociaux autour du projet. Ainsi, la conception du projet,

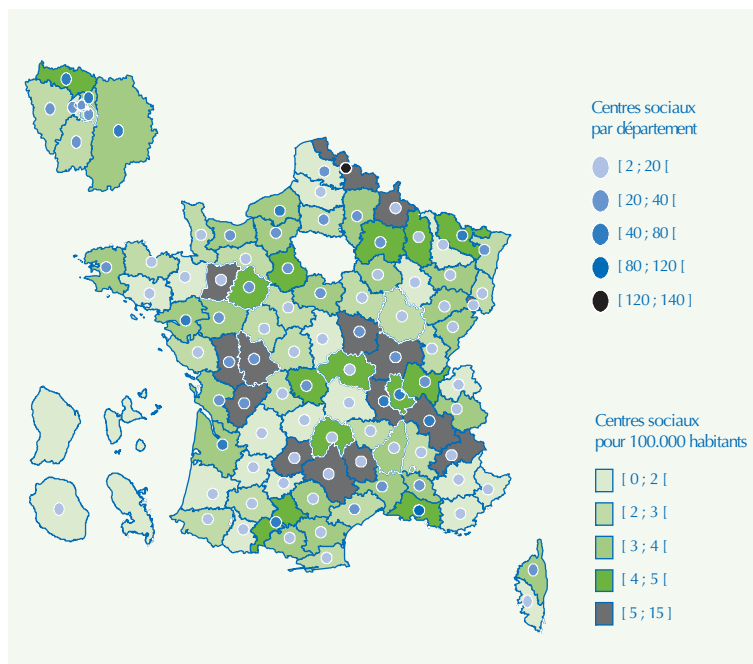
Carte 1 – Répartition géographique des centres sociaux



Source : CNAF-DSER SIAS AFC 2011.

(4) L'étude s'appuie sur l'analyse lexicale des représentations de mille trois cents acteurs de deux cent cinquante-quatre centres sociaux, recueillies lors de groupes de parole et d'écriture.

Carte 2 – Nombre de centres sociaux par départements et par habitants



Source : CNAF-DSER SIAS AFC 2011.

son évaluation et sa mise en œuvre reflètent les priorités de chaque centre social, son fonctionnement, son management, ses modes de relations internes et externes, sa conception de la participation des acteurs (professionnels, usagers, habitants).

Une spécificité des centres sociaux : le projet social

Le projet social, expression de la vision du lien social

L'étude rappelle la place structurante du projet social des centres sociaux pour comprendre leur action, en soulignant la manière dont il éclaire la vision du lien social à laquelle chacun se réfère pour mettre en œuvre sa mission. Elle peut s'articuler autour d'un axe individuel-collectif et d'un axe conflit-consensus (schéma 1). À partir des conceptions du lien social mobilisées, trois types de projets sont identifiés dans les monographies : l'intégration, la promotion du lien social et la capacitation. Dans tous les cas, les activités proposées dans les centres sociaux constituent un moyen d'action plutôt qu'une fin en soi, conformément aux textes institutionnels et fédératifs. En prolongement de cette analyse, on peut se demander si ces différents types de projet social ne renvoient pas également à une évolution des missions des centres sociaux au cours du temps ou à une adaptation à leur environnement.

Les projets de centres sociaux s'inscrivant dans une logique d'intégration mettent en avant l'importance des groupes et de l'intérêt collectif sur les individus et leurs intérêts. Ils font référence à une vision du travail social et de l'éducation populaire ancienne : la participation à des activités spécifiques doit permettre ensuite celle des habitants à des projets plus civiques, dépassant la réponse à des besoins particuliers. Par exemple, à l'occasion d'une fête de quartier, un centre social réunit ses adhérents pour l'organiser plutôt que de s'en remettre aux associations.

D'autres centres sociaux conçoivent leur projet social davantage tourné vers la promotion du lien social. Ils font référence à la cohésion sociale : la société reste, comme précédemment, perçue

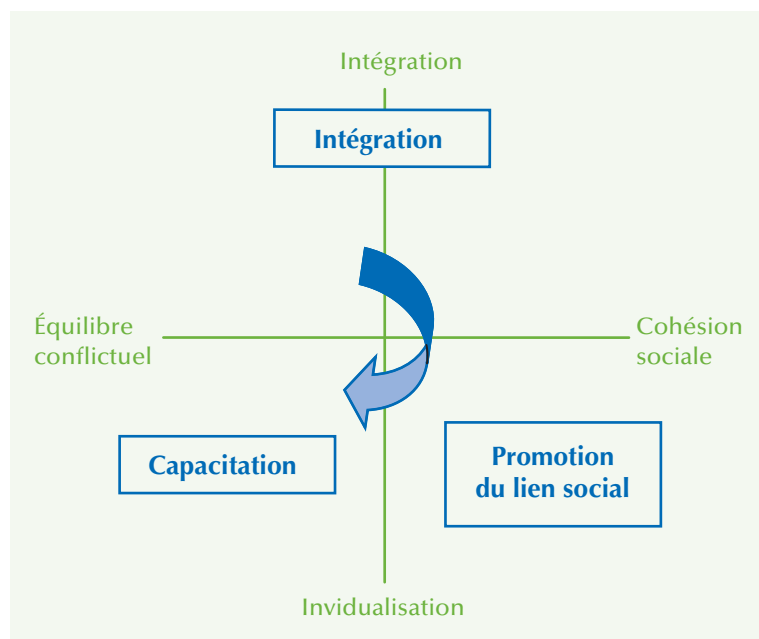
comme un ensemble cohérent mais, ici, l'appartenance se fait davantage par les relations entre les individus que par les structures macrosociales. Les termes « vivre ensemble », « lien social », « interaction », « réciprocité », « convivialité » sont alors mobilisés. Ce type de projet social tend également à faire référence à une autre vision du lien social, plus individualiste, dans laquelle chacun doit se réaliser soi-même. L'action du centre social souligne, d'une part, le respect de chacun et des différences, et cherche, d'autre part, à apporter les aides nécessaires pour l'accomplissement de soi. À travers des activités communes et en étant écouté, l'individu va reprendre confiance en soi [volet individualisation (5)] et devenir capable de s'engager dans des projets communs à l'échelle du territoire (volet cohésion sociale).

Enfin, certains projets mêlent la vision individualiste du lien social à une référence à l'équilibre conflictuel, conçu comme la source d'un contre-pouvoir porteur de changement social. Dans ces projets de capacitation, le centre social entraîne les habitants à prendre l'initiative, à être en capacité d'agir par eux-mêmes, pour se faire entendre et agir sur leur environnement.

Le territoire et son contexte, au cœur du projet

Les caractéristiques du territoire et du fonctionnement du centre social donnent les principaux enjeux du projet. L'analyse de l'environnement et du projet, des actions et du fonctionnement, des

(5) Régis Cortesero emploie le terme d'« individuation ».



Source : Cortesero R., 2013, « Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale », Dossier d'étude, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 160, avec complément des auteurs.

acteurs et du réseau de partenaires, du profil des usagers et des habitants, des relations qui se nouent, permet de caractériser des problématiques spécifiques du centre social. Celles-ci sont influencées différemment selon que le centre est seul sur le territoire (environnement clairsemé) ou confronté à des partenaires intervenant sur des champs communs (environnement dense). Dans ce cas, la structure travaille en coopération, en complémentarité ou en concurrence dans les domaines de compétences, de subventions, de financements et de pratiques professionnelles. Ainsi, selon des logiques différentes d'agencement ou d'intervention, les fonctions des centres sociaux se différencient. Dans les zones rurales et semi-urbaines, les centres font face aux besoins non couverts par l'action publique dans une logique, soit de donneur d'alerte, soit d'absorption des missions. Dans les zones urbaines denses, l'enjeu est d'ajuster les compétences en préservant le *statu quo* entre les partenaires, ou de se substituer à des équipements associatifs.

La représentation des territoires des centres sociaux observés et de leurs problématiques insiste sur leur segmentation géographique ou de population hétérogène : des personnes isolées habiteraient plus souvent dans des territoires segmentés, d'où l'objectif du projet de promotion du lien social des centres concernés pour lutter contre l'isolement des habitants.

Un fonctionnement participatif, condition d'appropriation du projet

Les objectifs du projet du centre social visent à créer du lien social à partir de sa coconstruction entre les professionnels et les habitants. Les relations ne sont pas hiérarchisées, dans le but que tout se construise en commun. La participation dans les centres sociaux apparaît à la fois comme une méthode de travail, d'organisation et d'action, un mode de fonctionnement et de management de l'équipe d'animation, et de relation avec les publics usagers, les habitants du quartier ou du village, ainsi qu'avec les partenaires. Elle se concrétise, par exemple, par la contribution aux actions avec les

bénéficiaires et les partenaires. L'appropriation du projet par les usagers implique un travail sur les valeurs : autonomie, solidarité, « construction dialoguée », concertation, esprit associatif, réflexion collective, étayage du lien social, écoute. Cette construction autour des fondements du projet permet à tous de renforcer la capacité d'entreprendre et de reconnaître des compétences. Les pratiques de développement social local, l'animation hors les murs, les actions et les activités, qui sont des prétextes, se réfèrent à ces fondements.

Les professionnels et leurs préoccupations

La question des professionnels, des bénévoles et des publics des centres sociaux traverse de nombreux autres sujets. L'étude aborde le rôle spécifique des différents acteurs du centre social, ainsi que leur qualification (6). Le management des personnels et des relations avec les usagers du centre fait partie intégrante du fonctionnement dynamique de cet équipement. La fonction du directeur se concentre sur l'impulsion d'un management participatif et d'une dynamique de projet, l'animation et l'encadrement d'une équipe. L'activité se concrétise également par le fait de réguler des problèmes sociaux et des conflits (analyser, débattre, négocier, rechercher le consensus, trouver des solutions) et de produire collectivement de la cohésion sociale dans les relations entre les habitants et les usagers.

(6) L'étude n'approfondit pas les questions portant sur les fonctions (gouvernance), les profils des professionnels et des administrateurs, les statuts, la formation des professionnels.

Les professionnels d'animation du centre social insistent sur leurs difficultés à faire valoir leur professionnalisme auprès des autres professions sociales et des enseignants, et à se situer à l'égard d'autres professionnels du partenariat, ceux-ci revendiquant une hiérarchisation de leur rôle. Les pratiques professionnelles des animateurs des centres sociaux peuvent se trouver en porte-à-faux vis-à-vis d'autres professions sociales, faisant écho à la concurrence observée à propos du partenariat. Les animateurs manquent de reconnaissance et vivent leur statut comme subordonné par rapport aux travailleurs sociaux, alors qu'ils sont confrontés à la représentation négative, relayée par les usagers, de travailleurs sociaux intégrés dans des structures administratives. Ces situations leur semblent paradoxales alors qu'ils s'estiment plus accueillants, plus humains, qu'ils prennent en compte un fonctionnement participatif et la parole des habitants. De leur côté, les usagers des centres sociaux apprécient ces relations bienveillantes, l'écoute, le rôle d'orientation et d'accompagnement que joue le centre social, au regard d'expériences humiliantes vécues ailleurs. L'importance de l'accueil, véritable fil rouge du projet social, se manifeste ici tout particulièrement. Aussi, les animateurs des centres sociaux expriment-ils un besoin de compréhension des enjeux identitaires et statutaires de leur rôle et de leur fonction, afin de valoriser les métiers de l'animation, de l'enseignement, du travail social et des relations entre eux. Ils souhaitent un travail de réflexion sur les relations entre les

différents professionnels des centres sociaux, les usagers, les habitants, les bénévoles et les autres professionnels du territoire (travailleurs sociaux et enseignants notamment).

La participation des habitants : enjeux et effets

Un enjeu majeur des centres sociaux, au périmètre souvent restreint

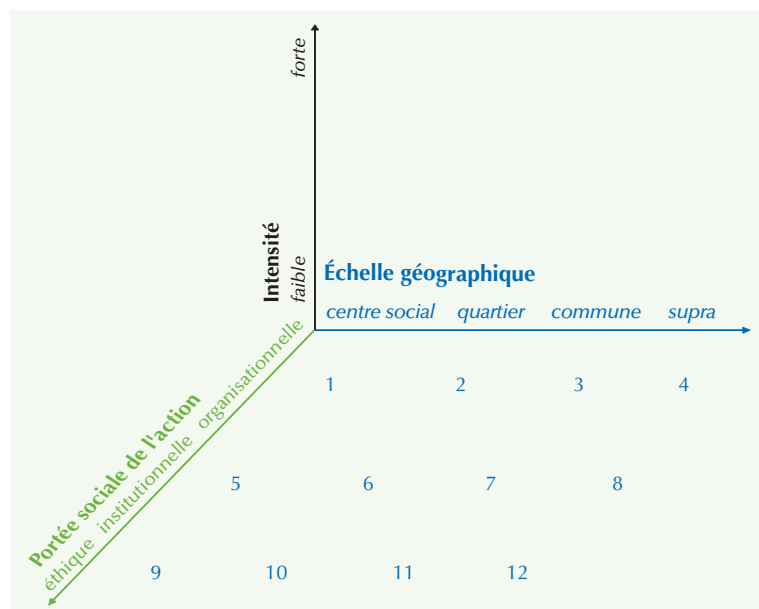
La participation des habitants constitue un objectif important du fonctionnement des centres sociaux. D'un point de vue théorique, il est possible de la décomposer selon la portée de l'action et selon l'échelon géographique sur lequel elle s'exerce (schéma 2). On pourrait aussi imaginer, ce que l'étude ne fait pas, un troisième axe, lié à l'intensité de la participation (variable entre les individus ainsi que, pour une même personne, en fonction du champ de la participation).

Le premier niveau sur la portée de l'action est organisationnel. Il concerne l'usage des ressources, matérielles ou symboliques. Ce niveau est donc celui de l'activité et de son organisation (donner de son temps pour installer du matériel ou préparer un événement, par exemple) mais aussi de l'éducation et de la socialisation (acquérir des compétences techniques, le sens de l'autonomie, de la solidarité, du « vivre ensemble »...). Le second niveau renvoie à la sphère de la décision quant à l'allocation

des ressources et aux formes d'organisation de l'activité. C'est en ce sens qu'il est plus institutionnel et supérieur au niveau précédent. La participation désigne ici l'accès aux instances *ad hoc*. Le dernier niveau est celui de la définition des finalités de l'action, de la réflexion sur les valeurs et sur les principes qui orientent les choix collectifs, c'est-à-dire de la réflexion éthique (7). La participation se trouve alors dans la contribution à la définition, par exemple, des valeurs au regard desquelles les décisions et les conduites sociales seront jugées justes ou injustes, bonnes ou mauvaises.

Les centres sociaux opèrent également dans plusieurs espaces imbriqués. Celui de l'activité est le plus restreint, suivi par le centre

Schéma 2 – Trois échelles pour approcher la participation des habitants



Source : Cortesero R., 2013, « Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale », Dossier d'étude, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 160, avec complément des auteurs. Lecture : le niveau 1 de la participation est celui de l'organisation du centre social ; le niveau 7 concerne la participation des usagers du centre social aux institutions municipales.

(7) R. Cortesero qualifie de « sociétal » ce niveau de participation.

centre social lui-même. Mais son engagement dans des systèmes d'actions locaux et sa vocation politique le conduisent à opérer à des échelons plus vastes : son territoire de compétence, la commune, et tous les échelons administratifs dont peuvent dépendre ses financements ou encore les décisions affectant la vie des usagers. De plus, la représentation fédérale conduit à la mise en œuvre d'actions d'envergure nationale, dirigées vers l'État et la société française dans son ensemble.

En conjuguant ces deux échelles, douze niveaux de participation apparaissent. À l'échelle du centre social, par exemple, les trois niveaux de portée de l'action sont donc : la mise en œuvre des actions (niveau 1 – organisationnel), le conseil d'administration et les différents comités (niveau 5 – institutionnel), le projet (niveau 9 – éthique). On peut également citer l'organisation partenariale du quartier (niveau 10) et, plus rarement dans les monographies, celle de la commune (niveau 11) ou au-delà (niveau 12).

Effets de la participation sur les publics

Le centre social joue, en outre, pour les usagers rencontrés lors de l'étude, un rôle d'interface, d'orientation et d'accompagnement : c'est aussi « un lieu qui permet d'être orienté, accompagné » ; « si on a un problème avec nos ados ils vont nous diriger vers telle structure, ils vont nous conseiller ». Ce rôle se retrouve pour tous les centres sociaux, mais il se décline différemment selon le type de projet social, ce qui peut entraîner des effets correspondant aux finalités recherchées à travers les différentes conceptions des projets et des actions. L'intégration, entendue au sens large du concept, est rendue possible en raison de la vocation sociale des actions en favorisant l'accessibilité, perçue comme un bénéfice appréciable : « On peut faire des activités vraiment pas chères, on va à la mer, au théâtre... ». Le centre social permet également la « notabilisation ». En effet, à partir d'une trajectoire individuelle vers des responsabilités et un statut, l'utilisateur devient l'interlocuteur de notables locaux, d'élus, dans les actions de concertation.

L'affiliation, dans les projets de promotion du lien social, produit des sociabilités et des solidarités perdues dont témoignent les personnes fréquentant les centres sociaux : « Le fait de connaître d'autres personnes, cela nous change un peu, nous permet de voir autre chose, cela évite de rentrer à la maison, de faire le ménage, d'être seul » ; « Dans la rue je me permets de dire des choses et les enfants entendent, il y a ce respect de l'enfant vis-à-vis de l'adulte, c'est un beau chemin. » L'affiliation produit du capital social et des liens sociaux par des interconnaissances locales. Ces liens permettent la reconnaissance et la reconstruction d'une identité

abîmée du fait de relations bienveillantes avec les professionnels : « Les animateurs écoutent. » Par ailleurs, les liens facilitent l'individualisation et répondent à un objectif de sociabilité des jeunes : « Le temps passé dans le centre social est un moment pour soi. Pour les jeunes, le centre social permet de se mettre à distance du contrôle familial, d'organiser une sortie... »

Les effets de capacitation se traduisent par la reprise en main, par les usagers du cours de leur vie et la confiance en eux qu'ils retrouvent. Le pouvoir social ainsi reconstruit interagit avec le pouvoir sur soi, et le révèle : « On a réussi à se faire entendre ; on est capables de faire plein de choses » ; « Quand on s'investit en donnant du temps et de l'énergie, on peut aboutir aux mêmes choses que les gens qui ont de l'argent. »

Une politique d'animation de la vie sociale pertinente ?

L'étude conduite en 2011-2012 met en exergue les évolutions des missions autour du projet. Participatif et collectif, ce projet reste lui-même contraint à des adaptations locales. Le lien social demeure une finalité structurante, largement partagée par tous les centres sociaux qui adoptent, ensemble ou tour à tour, les différents types observés d'intégration, de promotion du lien social, de capacitation. Approfondi et analysé, le lien social pourrait se traduire en indicateurs : existence ou non d'équipements sur le territoire, mesure des difficultés de contexte, densité de populations dont celles en difficulté, d'enfants et de jeunes, type de fonctionnement... Ainsi, des marges de manœuvre permettent aux centres sociaux de s'adapter à leur contexte. Autre spécificité des centres sociaux, la participation des habitants renvoie à des pratiques d'action collective de professionnels particulièrement engagés (Bresson, 2002). La participation des habitants pourrait se mesurer et évoluer vers des implications et des représentations politiques. Seuls équipements agréés par les CAF, les centres sociaux renvoient à la branche Famille une certaine responsabilité. Mettre en avant en quoi leurs actions dynamisent les politiques sociales et familiales des CAF à travers l'analyse de leurs activités, des effets de leurs actions sur les habitants, les territoires et les partenaires, revient à en relever la pertinence. L'action des centres sociaux se conjugue aux objectifs de politique familiale et inclut les problématiques de développement social local. Le développement des territoires pourrait s'estimer au regard de critères de liens sociaux et de types d'interventions par projet. Resituée dans la perspective du travail social individualisé (construire une relation visant à redonner

confiance) évoluant vers des formes collectives et solidaires, l'action collective pourrait être mesurée en termes de coûts sociaux réduits. Ainsi, interroger l'intégration ou la capacitation pourrait se traduire, par exemple, en analysant, sur la durée du projet, des acquisitions durables des compétences des personnes. La formation des acteurs, de cultures professionnelles différentes, se prolongerait en référence au développement des actions collectives et aux projets. En outre, les évaluations des projets pourraient s'actualiser en s'appuyant sur les outils qualitatifs générés.

Les dynamiques collectives produites et les actions mettent en évidence la continuité des thématiques investies : les fonctions caractérisées en 1998 par le Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie peuvent rappeler la typologie des projets sociaux présentée dans cet article (Cortesero, 2013). Les deux études, l'une visant à mieux accompagner les centres sociaux, l'autre à en évaluer la pertinence et la plus-value, avec des méthodologies non comparables, mettent en évidence les effets de contexte et du territoire environnant sur l'orientation du projet, mais pas uniquement.

Bibliographie

- Ancelin J., 1997, *L'action sociale familiale et les caisses d'Allocations familiales. Un siècle d'histoire*, Paris, Comité d'histoire de la Sécurité sociale.
- Bernoux J.-F., 2004, *L'évaluation participative au service du développement social*, Paris, Dunod.
- Bresson M., 2002, *Les centres sociaux, entre expertise et militantisme*, Paris, L'Harmattan.
- Carrel M., 2008, *Politique de la ville et participation des habitants en France, dans une perspective comparée, in Où va la protection sociale ?* (sous la dir. de Guillemard A.-M.), Paris, PUF:355-372.
- Cauquil G. et Beau-Castagnac A.-G., 2003, « Un outil d'évaluation des centres sociaux : le référentiel d'évaluation », rapport d'étude pour la Caisse nationale des Allocations familiales, Cabinet Cirèse.
- Céroux B., 2013, « Centres sociaux et structures de voisinage dans l'animation de la vie sociale des caisses d'Allocations familiales », *l'e-ssentiel*, n° 134.
- Cortesero R., 2013, « Les centres sociaux, entre participation et cohésion sociale », Dossier d'étude, Caisse nationale des Allocations familiales, n° 160.
- De Robertis C., Orsoni M., Pascal H. et Romagnan M., 2008, *L'intervention sociale d'intérêt collectif. De la personne au territoire*, Paris, presses de l'École des hautes études en santé publique.
- Donzelot J., 2003, *Faire société. La politique de la ville aux États-Unis et en France*, Paris, Le Seuil.
- Dubéchet P., Le Quéau P. et Simon M.-O., 1998, « Vécus et attentes des principaux acteurs des centres sociaux », Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, collection des Rapports, n° 192.
- Durand R., 1996, *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, Paris, Syros.
- Dutrénit J.-M., 1998, *Évaluer un centre social*, Paris, L'Harmattan.